

Renseignements généraux

Budget

Les organismes doivent présenter la grille budgétaire afin de détailler leurs dépenses et leurs revenus.
 Seules les dépenses directement liées à la réalisation du projet sont admissibles.
 Sont exclus :

- les frais d’administration,
- les loyers et l’achat d’équipement,
- les dépenses d’immobilisation et d’achat de biens meubles,
- les frais liés à un cocktail ou à une réception,
- les dépenses courantes de fonctionnement du ou des organismes,
- les honoraires et les salaires versés aux chercheuses et chercheurs et aux ressources professionnelles en recherche (à l’exception de ceux qui sont versés aux personnes embauchées expressément pour la réalisation du projet et des dépenses effectuées avant le dépôt de la demande ou la date de début d’admissibilité et mentionnées dans l’appel à projets, lorsque pertinent),
- les frais de voyage en première classe ou en classe affaires et toutes les autres dépenses qui auraient normalement été assumées par l’organisme dans le cours de ses activités.

Renseignements généraux

Dans la case « Montant de l’aide financière demandée au Secrétariat », il faut inscrire le montant que l’organisme souhaite recevoir.

Subventions publiques

Dans cette section, il faut détailler la provenance des subventions publiques, c’est-à-dire mentionner non seulement l’ordre gouvernemental, mais aussi le ministère, le secrétariat, le bureau, etc. Il est important de ne pas inclure le montant attendu du Programme d’appui à la laïcité dans les subventions qui proviennent du gouvernement du Québec.

Dépenses totales du projet

Dans cette section, il faut détailler l’ensemble des dépenses prévues pour la réalisation du projet, et non seulement celles pour lesquelles l’organisme souhaite recevoir un montant.

Nom de la demandeuse ou du demandeur:

Titre de l’initiative:

Date du début de l’initiative:

Montant de l’aide financière demandée au Secrétariat:

1. Revenus de l'initiative	
1.1 Contribution des organismes	
Contribution	Revenus
Sous-total – contribution des organismes	
1.2 Subventions publiques	
Subventions du gouvernement fédéral	Revenus
Sous-total – gouvernement fédéral	
Subventions du gouvernement et des municipalités du Québec (ne pas y inclure la subvention demandée au Programme d'appui à la laïcité)	
	Revenus
Sous-total – Québec	

1. Revenus de l’initiative (suite)

Subventions d’un autre gouvernement provincial ou territorial que celui du Québec	Revenus
Sous-total – autres gouvernements	

1.3 Autres sources de revenus	
• Précisez la provenance et la nature (en argent ou en services) des sources de revenus. Veuillez joindre une preuve de confirmation, lorsque pertinent.	
Autres sources	Revenus
Sous-total – autres sources de revenus	

1.4 Total des revenus envisagés (incluant le montant demandé au Secrétariat)
Revenus: _____

2. Dépenses admissibles

2.1 Frais de déplacement pour un aller-retour vers l’extérieur du Canada

- Précisez le nombre de personnes et le type de transport choisi, ainsi que le coût total estimé.
- Précisez les villes et la province ou le territoire de départ et d’arrivée ainsi que le moyen de transport (avion, autobus, etc.)

Origine et retour	Destination	Moyen de transport utilisé	Nombre de personnes	Coût unitaire moyen ou détaillé	Sous-total	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Sous-total – frais de déplacement							

2.2 Frais de séjour – hébergement

- Précisez le type d’hébergement, la ville, le nombre de nuits et de personnes, le coût, etc.

Ville	Type	Nombre de personnes	Nombre de nuits	Coût	Sous-total	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Sous-total – frais de séjour – hébergement							

2. Dépenses admissibles (suite)						
2.3 Frais de séjour – repas						
Ville	Nombre de personnes	Nombre de jours	Coût	Sous-total	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Sous-total – frais de séjour – repas						
2.4 Frais pour l’interprétation simultanée, lorsque justifié						
Détails				Coût	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Sous-total – frais d’interprétation						
2.5 Frais pour la traduction ou la production d’outils et de supports liés à la réalisation de l’activité						
Détails				Coût	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Sous-total – frais pour la traduction ou la production d’outils et de supports						

2. Dépenses admissibles (suite)

2.6 Frais d’inscription à l’activité, lorsque justifié			
Détails	Coût	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Sous-total – frais d’inscription			

2.7 Frais pour la réalisation logistique de l’activité			
• Précisez le type de frais (location de matériel, d’équipement, de salle, etc.)			
Détails	Coût	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Sous-total – frais de réalisation logistique			

2. Dépenses admissibles (suite)

2.8 Honoraires versés aux personnes embauchées par la demandeuse ou le demandeur pour la réalisation de l’initiative

- Les honoraires pour une personne qui travaille déjà à temps plein dans les organisations concernées ne sont pas admissibles.
- Si une personne qui travaille normalement à temps partiel voit ses heures augmenter de manière exceptionnelle en raison de l’initiative, seule la portion des heures directement associées à l’initiative est admissible.

Détails	Coût	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Sous-total – honoraires versés			

2.9 Autres dépenses admissibles

Détails	Coût	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Sous-total – autres dépenses admissibles			

2. Dépenses admissibles (suite)

2.10 Frais de communication et de promotion directement liés à l’initiative			
Détails	Coût	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Frais liés à la publicité (numérique, traditionnelle et médias sociaux) et aux campagnes de marketing			
Frais liés à la promotion d’un site Web, d’une plateforme virtuelle ou d’une application mobile			
Frais liés à des campagnes de référencement payant sur les moteurs de recherche			
Frais liés à des campagnes de courriels personnalisés			
Frais liés à l’impression et à la diffusion de dépliants promotionnels			
Autres frais. Précisez :			
Autres frais. Précisez :			
Autres frais. Précisez :			
Autres frais. Précisez :			
Autres frais. Précisez :			
Sous-total – frais de communication et de promotion			

Total des dépenses admissibles envisagées: _____

3. Dépenses non admissibles				
	Détails	Coût	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Frais d'administration				
Achat d'équipement				
Dépenses d'immobilisation				
Frais liés à un cocktail ou à une réception				
Dépenses courantes de fonctionnement				
Honoraires et salaires versés aux chercheuses et chercheurs				
Honoraires versés aux ressources professionnelles de la recherche				
Toutes les autres dépenses qui auraient normalement été assumées				
Total des dépenses non admissibles				

3. Dépenses non admissibles (suite)

	Détails	Coût	Réservé au Secrétariat	Commentaires du Secrétariat
Dépenses effectuées avant le dépôt de la demande de subvention				
Autres dépenses non admissibles				
Total des dépenses non admissibles				

Total des dépenses envisagées pour l’initiative (le total des dépenses doit être égal à celui des revenus): _____

Total des dépenses admissibles (réservé au Secrétariat): _____